



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Deaux s'est réuni le vendredi 31 juillet à 20h33 sous la présidence de Monsieur Didier SALLES, Maire, au lieu ordinaire de ses séances. Le conseil a été convoqué en date du 23 juillet 2020.

Etaient présents :

Stéphane ALLIGNOL, Sébastien ANDRE, Sophie BARRY, Caroline BIHAIS, Laurent CHEVALIER, Bérengère DEGRAND, Philippe GERARD, Nadine HERNIO, Didier SALLES, René-Yves TAFFORIN, Eric VERGNET

Absents :

Christophe DONZEL, Véronique PUERTAS

Etaient absents excusés :

Laurent BRUNEL pouvoir à Eric VERGNET

Laurent INSALACO pouvoir à Didier SALLES

Membres en exercice	Membres présents	Votants
15	11	13

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Didier SALLES ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Didier SALLES procède à l'ouverture de la séance à 20h36 et fait l'appel des élus. Il demande de valider le compte rendu des conseils du 23 juin et du 10 juillet.

Les comptes rendus sont validés à l'unanimité.

M. le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante ; il est nécessaire de procéder à la révision du Plan Communal de Sauvegarde.

Il informe que la commission Sécurité, Risques Majeurs et PCS s'est réuni le 16 juillet 2020 afin de procéder aux travaux de révision du document.

M. Eric VERGNET procède à la lecture et la présentation du document.

Le Plan Communal de Sauvegarde est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Deaux doit désigner un représentant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Il propose que M. Eric VERGNET, adjoint au Maire délégué au patrimoine, soit désigné.

La candidature de M. Eric VERGNET est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le frelon asiatique est très largement implanté dans le département. De nombreux nids ont été observés sur le territoire communal depuis plusieurs années. Cet insecte présente un danger réel pour l'être humain mais également pour la biodiversité et en particulier pour les abeilles.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard propose à la Commune de signer une convention à titre onéreux.

Il rappelle que le groupement fournira à la commune le matériel ainsi que les prestations d'intervention visant à détruire les nids de frelons asiatiques.

Le montant annuel de la contribution communale s'élèvera à 400 €

La signature de cette convention est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les prestations fournies aux communes par l'Agence Technique Départementale du Gard, la convention d'adhésion et ses annexes.

Il rappelle que l'adhésion annuelle est de 50 centimes d'euros par an et par habitant.

Il propose au Conseil Municipal que la Commune de Deaux adhère à l'Agence Technique Départementale du Gard.

L'adhésion de la Commune à l'ATD30 est validée et le Maire est autorisé à signer la convention avec l'ATD30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la date de limite de dépôts des offres concernant la consultation pour les travaux d'extension du cimetière était le 17 juillet 2020 à 12h00.

Il a été déposé 3 candidatures pour le lot 1 (terrassement, voirie et réseaux) et 1 candidature pour le lot 2 (maçonnerie).

Le bureau CEREG a transmis l'analyse des offres.

Il en ressort que :

Lot 1 l'entreprise Vidal Frères présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 38733.35 € HT.

Lot 2 l'entreprise Vidal Frères présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 35355.00 € HT.

Les lots 1 et 2 sont attribués à l'entreprise Vidal Frères à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que la loi NOTRe impose aux communes de transférer la compétence assainissement vers l'EPCI de rattachement.

Il convient donc de signer avec Alès Agglomération une convention précisant les modalités de ce transfert. Monsieur le Maire rappelle que le volet financier de cette convention a déjà été intégré lors du vote du budget primitif.

Monsieur Stéphane ALLIGNOL demande si l'on peut intégrer d'autres équipements que ceux énumérés dans la convention à savoir la pompe de relevage de ZAE La Bausse.

M. le Maire pense que non compte tenu que cet équipement n'a pas été payé sur le budget assainissement mais il prendra des renseignements sur ce point.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de demander un fond de concours à Alès Agglomération afin de financer une partie des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Mairie.

Ces travaux portent sur :

- le remplacement du système de chauffage (radiateurs électriques) par un système de climatisation réversible au niveau du secrétariat, de la bibliothèque et du bureau des élus,
- le rabaïssement et l'isolation du plafond du secrétariat,
- le changement des menuiseries extérieures du bureau des élus et du foyer,
- le remplacement du système d'éclairage par tubes fluorescents et lampes halogènes par des dalles LED pour le secrétariat, le bureau des élus, la salle du conseil municipal, le hall d'entrée

Le montant estimatif des travaux est de 21500 € HT

Il peut être demandé un fond de concours à hauteur de 50% de ce montant.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Commune de DEAUX : 10750 € HT

Fond de concours Alès Agglomération : 10750 € HT

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à demander un fond de concours pour un montant de 10750 €

Monsieur le Maire rend compte de la délégation générale que lui a donné le Conseil en matière d'urbanisme :

Il a été déposé :

1 PC modificatif

2 PC

1 DP

Il a été refusé :

1 PC modificatif

Il a été accordé :

1 PC modificatif

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec le Sous-Préfet concernant la deuxième tranche de la ZAE La Bausse, les problématiques liées aux dernières manifestations nocturnes sur l'aérodrome, la situation générale liée à l'épidémie de COVID-19.

Monsieur le Maire présente au Conseil la composition de la CCID transmise par le DDFiP.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
NIEL BERNARD	LEIDIER ALAIN
LEIDIER ROLAND	TAFFORIN RENÉ-YVES
BRUNEL ANDRÉ	VERGNET ERIC
BRUNEL LAURENT	CHANTON RÉJANE
ANDRE SÉBASTIEN	BOUDON CHARLINE
DAUDE JACK	DONZEL CHRISTOPHE

Une réunion sera très prochainement organisée afin de lancer la procédure concernant les biens vacants sans maître.

Monsieur le Maire précise que l'adjoint à l'urbanisme, Stéphane ALLIGNOL, n'a pas été choisi par la DDFiP ; celui-ci sera néanmoins systématiquement convoqué en qualité d'expert en urbanisme. Il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil les commissions permanentes et extérieures de Alès Agglomération où est représentée la commune :

Commission consultative dans le domaine de l'énergie du SMEG	Didier SALLES
Alès Myriapolis	Didier SALLES
Association Action Tourisme	Didier SALLES
Conseil de surveillance du CH Alès	Didier SALLES
Suivi et évaluation du projet de territoire	Didier SALLES
Risques Majeurs – hydraulique – GEMAPI	Didier SALLES Eric VERGNET
Assainissement collectif et non collectif	Stéphane ALLIGNOL
Finances – Fonds de concours	Didier SALLES
Territoire numérique, nouvelles technologies	Didier SALLES
Eaux pluviales urbaines	Stéphane ALLIGNOL
Urbanisme – ScoT	Stéphane ALLIGNOL
Eau potable	Stéphane ALLIGNOL
Syndicat Mixte Pays Cévennes	Didier SALLES Laurent INSALACO
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Didier SALLES

M. le Maire rappelle que le Président de Alès Agglomération souhaite élargir la participation aux commissions permanentes à l'ensemble des élus du territoire. Il est tout à fait possible de candidater pour des commissions en cours de mandat.

M. Yves TAFFORIN et M. Philippe GERARD souhaite intégrer la commission n°25 - chemins de randonnées.

M. le Maire transmettra leur candidature à Alès Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, monsieur le Maire clôture la réunion à 21h15.